



Conseil communal  
Ville de Pully

## **PROCES - VERBAL 9/2018**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY  
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2018 A 18H00  
GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018	3
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	5
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	6
2.1. Assermentation de M. Marco Torti en remplacement de M. Bernard Montavon, PLR, démissionnaire	7
2.2. Préavis 23-2018 Budget de l'année 2019	7
2.3. Préavis 24-2018 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2018 à 2022	18
2.4. Propositions individuelles Néant	18
2.5. Divers	18

2.5.1. Interpellation de Muriel Thalmann « Réfectoire Arnold Reymond : à quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? »	18
2.5.2. Contrôle et remplacement des arbres dans la Commune Eugène Roy	20
2.5.3. Vœux de fin d'année Lena Lio	21

**Le Président :**

Mesdames, Messieurs, je vous prie de prendre place. Je vous souhaite une cordiale bienvenue. Je remercie notre secrétaire de procéder à l'appel.

**Excusés**

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Valérie Anglard, Juana Yolanda Baez, Anne Ganty, Paola Orlando Micolot, Katuska Stekel, Pauline Tafelmacher, Anne-Laure Thévoz, Sylvie Winkler, Messieurs Jean-Marc Duvoisin, Marc Ehrlich, Adolfo León Gonzalez, François Khosrov, Jean-Marie Marlétaz, Martial Ostertag, Jean-Charles Santschy, Antoine Schneebeli, Dimitri Simos, Pierre Zappelli.

**Absents**

La conseillère et les conseillers suivants sont absents : Mme Susanne Berger, MM. Jean-Luc Duvoisin, Dominique Favre, David Häusermann, Stéphane Luginbühl, Cedric Milliquet, Cyrille Piguet.

**Arrivées tardives :** Mmes Nathalie Jaquero, Liliane Masson, Lucienne Vasserot, MM. Daniel Hammer, Philippe Slama.

**Invités**

M. Guy-Philippe Bolay, Député, est excusé.

Nous sommes 69 ; le quorum est donc atteint.

La convocation comprenant l'ordre du jour vous a été envoyée le 12 novembre, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance de ce jour. Le Conseil a donc été convoqué régulièrement ; le quorum est atteint. Je constate que ce Conseil peut donc valablement délibérer et je peux déclarer notre séance ouverte. Je vous rappelle votre serment.

Je salue les représentantes de la presse, Mme Nina Brissot pour le Régional, Mme Marie Nicolier pour 24 Heures et les remercie de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville. Je souhaite la bienvenue au public et le remercie de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue la Municipalité ainsi que les représentants de l'administration communale. Je remercie techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et félicite les auteurs de la décoration de ce soir. Je salue également la présence du Père Noël qui porte le nombre de présents à 70.

**Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018**

**Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre vous a été adressé par mail du jeudi 6 décembre dernier. Si vous avez des remarques, propositions de corrections, de compléments, c'est le moment de vous exprimer. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Notre procès-verbal de la séance du 21 novembre est donc adopté d'office.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

#### **Le Président :**

Il est d'usage de vous communiquer les résultats sur les objets des votations fédérales, même si vous aurez l'impression de déjà vu ou de déjà entendu. Les résultats de Pully concordent avec ceux de la population vaudoise et suisse.

1. L'initiative dite des vaches à cornes a été repoussée par 57,7 % des Pulliérans ayant voté, même si, en cette période de l'Avent, il ne viendrait à l'idée de personne de mettre un bœuf sans cornes dans la crèche.

2. L'initiative dite pour l'autodétermination a été refusée à 4 contre 1 dans notre commune.

3. Enfin, la base légale pour la surveillance des assurés a été acceptée par 54,2 % de nos concitoyennes et concitoyens s'étant déplacés aux urnes ce jour-là.

J'ai aussi le plaisir de vous informer que le procès-verbal de ces résultats communaux porte l'heure de 12h37. Cela marque un réel progrès qui nous place dans la moyenne cantonale et qui a été rendu possible par une double mesure : l'acquisition, il y a deux ans, d'une machine automatique et la fermeture, depuis près d'une année, du bureau de vote à 11h30.

#### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

- J'ai eu le plaisir d'assister, le 24 novembre dernier, à la soirée organisée par la FSG Gymnastique Pully et l'Ondine à Arnold Reymond. Une foule compacte remplissant les gradins jusqu'au dernier centimètre carré a pu apprécier comme beaucoup d'entre vous présents ce soir-là des démonstrations impressionnantes et un voyage dans un monde imaginaire qui, comme son nom l'indique, était plein d'imagination. Il est d'usage que la ou le Président(e) de ce Conseil s'exprime en cette occasion. J'ai dû être inattentif le jour où on m'a peut-être prévenu mais mes successeurs le sont formellement aujourd'hui. Ils trouveront la trace de cet avertissement dans le procès-verbal, ce qui leur évitera de devoir pratiquer le périlleux exercice de l'improvisation.
- Un grand merci aux commerçants de Pully animant Pully Passion et en particulier à leur présidente, Nadia Privet, qui a organisé le 2 décembre la fête de la St-Nicolas. On a pu y rencontrer de nombreux Pulliérans et Pulliérans et leurs enfants suivre un St-Nicolas généreux en biscômes et bonbons malgré un ciel qui était, lui, généreux en gouttes de pluie. La fête fut belle, appréciée – j'ai pu participer au cortège de l'après-midi – retenu le matin par une autre fête, de famille celle-là.

## **1.1.2. LETTRES ET PETITIONS**

### **Démissions**

J'ai reçu une démission de notre conseil communal, celle de **M. Bernard Montavon** dont je vous donne lecture.

*« Monsieur le Président,*

*Faisant suite à nos récentes discussions, je vous confirme qu'en raison de mon déménagement dans la commune de St-Sulpice je me vois contraint de vous présenter **ma démission en tant que conseiller communal.***

*Ayant été assermenté en octobre 2012, j'ai eu grand plaisir à prendre part aux séances du Conseil, mais également à m'investir au sein de la Commission des finances et de commissions ad hoc. J'ai eu, en particulier, l'honneur et le plaisir de présider la commission chargée d'examiner le préavis 17/2013 sur la mise en œuvre de la politique du logement 2012 - 2019 prévoyant l'octroi d'un droit de superficie sur le terrain des Boverattes-Est ainsi que l'introduction d'une aide individuelle au logement. Ce baptême du feu en tant que président de commission tint toutes ses promesses puisqu'il fallut pas moins de 6 heures et demie à la commission ad hoc en deux séances pour examiner dans le détail les tenants et aboutissants de cet objet de politique du logement, avant de prendre position par 4 oui, 4 non et 3 abstentions.*

*C'est avec grand plaisir que j'ai également activement pris part à la révision du règlement du Conseil communal qui a trouvé sa forme actuelle, dans le cadre de nombreuses séances de commission où les échanges furent intenses et toujours constructifs.*

*Si je me vois contraint de quitter le Conseil communal, je conserverai toutefois la fonction de secrétaire, comme le Règlement le permet. Outre le grand plaisir de rester au service du Conseil, je pourrai ainsi continuer d'observer ses débats et de poursuivre avec autant de plaisir les très bonnes relations que j'entretiens avec ses membres.*

*Pour conclure, je forme tous mes vœux pour une collaboration toujours empreinte de compréhension, de respect mutuel et d'ouverture entre le Conseil et la Municipalité pour la bonne gestion de la Commune et le bien-être des citoyens.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations. Bernard Montavon »*

Le conseiller passe, le secrétaire demeure. Merci à Bernard pour son engagement (applaudissements) dont il a lui-même rappelé les principales étapes au sein de notre conseil. Vous l'avez entendu avec soulagement et vos applaudissements en témoignent, Bernard ne nous abandonne pas et continuera à soutenir nos travaux ainsi que ceux de votre serviteur et de ses successeurs.

Vous le verrez ainsi toujours siéger sur cette estrade en qualité de secrétaire hors-conseil facilitant ainsi le travail des scrutateurs qui couraient toujours le risque de

l'oublier dans leur dos. Je vous proposerai dans un instant de modifier l'ordre du jour afin de procéder à l'assermentation de son successeur.

J'ai également reçu, il y a deux jours, une autre lettre de démission, celle de **M. François Khosrov**, qui nous écrit le 10 décembre dernier : « *Par la présente, je vous annonce **ma démission de conseiller communal** avec effet au 31 décembre 2018. Durant de nombreuses années, j'ai eu grand plaisir à m'investir pour la ville de Pully, ce qui m'a donné l'occasion de connaître de nombreuses personnalités remarquables avec lesquelles j'ai pu échanger idées et projets, dépassant de loin le clivage des partis et le cadre du Conseil communal. Je resterai un fidèle Pullièran, attentif au bien-être et bien-vivre de la Commune. En vous remerciant de bien-vouloir excuser mon absence lors de la prochaine session du Conseil communal le 13 décembre 2018, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations* ».

Je vous suggère à toutes et tous également d'applaudir in absentia M. Khosrov (applaudissements). Nous procéderons à l'assermentation de son successeur lors d'une séance ultérieure.

### **Motions, postulats, interpellations**

Je n'ai pas reçu de dépôt de motion ou de postulat. J'ai, en revanche, découvert mardi soir dans ma boîte mails une interpellation que Mme Thalmann va développer tout à l'heure au chapitre des divers si elle est appuyée par cinq membres de notre assemblée. Notre secrétaire vous l'a faite suivre hier afin que vous puissiez vous faire une opinion à ce sujet et répondre de manière éclairée tout à l'heure au moment où je vous demanderai qui appuie cette interpellation.

## **1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Le Président :**

Nous avons reçu une information sur nos tables. M. le Syndic, avez-vous d'autres communications de la part de la Municipalité ?

Ce n'est pas le cas.

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **Le Président :**

Vous avez reçu l'ordre du jour le 12 novembre dernier. Il comprenait tous les documents en support du point consacré au budget 2019 qui vous est ainsi parvenu avant le délai réglementaire du 15 novembre. Je vous ai déjà fait part, tout à l'heure, de mon intention de vous proposer d'ajouter à notre ordre du jour un nouveau point 1 consacré à l'assermentation de M. Marco Torti en remplacement de M. Bernard Montavon, démissionnaire. Le chef du groupe PLR, notre collègue Sébastien Fague, m'en a fait également la demande la semaine dernière. La proposition qui vous est faite figure à l'écran. Il s'agit d'ajouter un nouveau point 1, l'assermentation de M. Marco Torti en remplacement de M. Bernard Montavon, PLR, démissionnaire et l'adaptation de la numérotation dès le point suivant, le point 1 devenant le point 2 et ainsi de suite. Avez-vous des remarques à propos de ces propositions de modifications de l'ordre du jour ? La discussion est ouverte... Personne ne demande la parole.

Je vous demande maintenant de bien vouloir lever la main si vous approuvez cette modification de l'ordre du jour.

**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.**

**2.1. Assermentation de M. Marco Torti en remplacement de M. Bernard Montavon, PLR, démissionnaire**

**Le Président :**

Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

*Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.*

M. Marco Torti ?

M. Marco Torti : « Je le promets ! »

Monsieur et cher collègue, au nom de cette Assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully, vous prie de passer vers notre secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal sous les applaudissements de la salle (applaudissements). M. Torti, vous pouvez donc prendre place au sein de notre conseil.

**2.2. Préavis 23-2018 - Budget de l'année 2019**

**Le Président :**

En préambule, je rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans le délai prévu par l'art. 103 du règlement de ce conseil, soit avant le 15 novembre 2018. Tous les membres de ce Conseil ont été conviés à une séance d'information qui s'est déroulée à la Maison Pulliérane en date du 19 novembre dernier. Cette séance d'information a été l'occasion de présenter aux conseillères et conseillers communaux les réflexions et les principes qui ont guidé l'élaboration du budget 2019. Il nous a été confirmé à cette occasion que la préparation du budget s'était appuyée sur des échanges approfondis avec la Commission des finances et qu'une planification du compte de résultat et de l'endettement de la Commune allant jusqu'à la fin de la législature, soit en 2021, a été élaborée dans ce cadre ; elle nous a également été présentée lors de la même séance d'information. Je remercie M. le Syndic, Gil

Reichen, ainsi que M. le Chef de service, Claude-Alain Chuard, pour toutes les explications qui nous ont été fournies en ces occasions et qui font que vous formez toutes et tous ce soir une assemblée pleinement renseignée ou qui a eu tous les moyens de l'être.

Je souhaite maintenant la bienvenue sur cette estrade à M. le Président de la Commission des finances qui va rapporter sur les travaux de dite commission et ses conclusions.

**M. Richard PFISTER, président de la Commission des finances :**

Je me rallie à notre Président en ce qui concerne les remerciements qu'il a adressés à M. le Syndic et à M. Chuard pour la grande ouverture, les détails fournis dans toutes les rubriques du budget et notamment dans ses grandes lignes. Ceci dit, vous avez lu le préavis fort bien rédigé, comme d'habitude. Vous avez lu, probablement, le rapport de la Commission des finances ainsi que les rapports des sous-commissions et vous avez pu constater le déficit de CHF 13 mio. Nous savons, bien sûr, que l'essentiel de ce trou est creusé par les dispositions cantonales en matière de péréquation intercommunale ainsi qu'en matière de financement de la facture sociale, également, dans une moindre mesure, par les futures pertes de recettes suite à l'introduction de la RIE3 vaudoise.

Je regrette, malgré ces sécurités, ces sûretés, que les quelques propositions d'amendements que j'ai eu l'occasion de formuler à la Commission des finances n'aient pas trouvé son approbation et je m'abstiendrai donc, personnellement, lors du vote sur ce budget. Mais, je vous certifie, naturellement, comme c'est mentionné dans notre rapport, que la Commission des finances a approuvé, à la quasi-unanimité, ce projet de budget et vous demande d'en faire de même. Je vous remercie.

**Le Président :**

Merci, M. Pfister. Je vais maintenant procéder de la manière suivante : après la discussion d'entrée en matière, si elle est acceptée, ce qui ne fait vraisemblablement aucun doute, j'ouvrirai la discussion sur le fond en commençant par la teneur du préavis. Ensuite, nous examinerons chapitre par chapitre la brochure intitulée « Budget 2019 », laquelle contient les chiffres du budget que nous avons en délibération ce soir. J'ouvrirai la discussion sur les pages composant chacun des chapitres de cette brochure. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre, respectivement la partie du budget concernée par ce chapitre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté et si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre. Après le passage en revue de la brochure, nous nous pencherons sur l'annexe du préavis, soit le budget 2019 de la CISTEP. Pour terminer, nous ouvrirons la discussion sur les conclusions du préavis avant de passer au vote sur dites conclusions. Si vous n'avez pas d'objection à cette façon de faire, je vais passer à l'entrée en matière.

Pas d'objection. J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close et nous passons au vote.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

## **Discussion générale sur le fond du préavis 23-2018**

### **Le Président :**

J'ouvre la discussion générale sur le préavis 23-2018. Afin d'éviter des allers-retours dans les quelque 45 pages de ce préavis, je vais structurer cette discussion en l'ouvrant pour des questions chapitre par chapitre. Vous aurez tout loisir de revenir sur tel ou tel point que vous souhaiteriez encore approfondir ou de formuler un commentaire de portée générale à la fin de cette première partie de la discussion. Cependant, j'ai vu dans la salle certaines velléités de mains levées. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer en préambule à notre discussion ?

### **M. Remo KUONEN demande la parole :**

En préambule, j'aimerais simplement relever que lors de notre dernière séance, la Municipalité a proposé de maintenir les points d'impôts à 61 pour la commune de Pully. Aujourd'hui, nous devons traiter d'un budget déficitaire de l'ordre de CHF 13 mio, c'est-à-dire d'environ 9 % de déficit par rapport à la totalité du budget. J'imagine que rares sont les collectivités qui peuvent présenter un budget d'un déficit aussi important. Vous connaissez tous les limites qui sont, par exemple, imposées aux différents états de la Communauté européenne. Alors, j'aimerais savoir, nonobstant le fait que la Municipalité a maintenu sa proposition de garder le taux d'imposition à 61 points, qu'elle présente malgré tout un budget déficitaire d'une aussi grande importance, ce qui pourrait nous arriver par la suite. On sait que gouverner, c'est prévoir. Est-ce qu'on va continuer pendant longtemps encore avec un tel déficit ? CHF 13 mio de déficit sur un budget d'environ CHF 160 mio est quelque chose d'absolument énorme. Alors, soit on doit élever le taux d'imposition, soit on doit diminuer le déficit, mais là, véritablement, il y a un problème et j'aimerais savoir ce qui se passe.

### **Le Président :**

M. Kuonen, merci pour votre question. Je me tourne vers M. le Syndic qui a levé la main pour répondre. Mais la question qui se pose c'est : est-ce que nous examinons ce budget tel que je le propose et tenons cette discussion que vous venez d'entamer, M. Kuonen, au moment où nous aurons la discussion générale sur le budget et traiterons les conclusions ? Ou souhaitez-vous une réponse tout de suite ?

### **M. KUONEN :**

On peut en parler à la fin. C'est égal.

### **Le Président :**

Merci. Je crois que c'est préférable. Y a-t-il d'autres interventions sur cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous propose donc de traiter maintenant le budget de l'année 2019, préavis 23-2018. Cette première partie de la discussion, à mon sens, est destinée surtout à vous permettre de poser toutes les questions de compréhension que vous souhaitez afin d'avoir les réponses de l'Exécutif. La discussion, les jugements sur ce budget, je vous propose de les réserver pour les conclusions.

Y a-t-il des questions ou commentaires sur :

1. Objet du préavis p. 3-4

Néant

2. Analyse des charges et, point 2.1.1., des charges maîtrisables (p. 4-10)

Néant

2.1.2. Analyse des charges non maîtrisables, points 2.1.2.1. Intérêts passifs et 2.1.2.2. Amortissements (p.10-13)

Néant

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités (p. 14-15)

Néant

2.1.2.3.3. Financement de la facture sociale (p. 15-20)

Néant

2.1.2.3.4. Financement de la péréquation directe horizontale (p. 20-23)

Néant

2.1.2.3.5. Tableaux récapitulatifs (p. 24-26)

Néant

2.1.2.3.6. Transports publics (p. 26-28)

Néant

2.1.3. Charges internes, point 2.2. Analyse des charges – Récapitulation (p. 29-32)

Néant

2.3. Analyse des revenus, point 2.3.1. Revenus fiscaux (p. 32-37)

Néant

2.3.2 Revenus non fiscaux (p. 38-40)

Néant

2.3.3. Revenus internes (p. 40-42)

Néant

2.3.4. Analyse des revenus – Récapitulatif (p. 43-44)

Néant

#### 4. Conclusions

Les conclusions du préavis, comme je l'ai dit tout à l'heure, seront mises en discussion après l'examen et l'approbation de la brochure « Budget 2019 » que nous allons aborder dans un instant. Mais, avant de passer à cette étape de notre examen du budget, je vous laisse encore l'opportunité de poser l'une ou l'autre question sur les pages que nous venons de saucissonner, si vous avez un retour sur image ou sur page ... Ce n'est pas le cas.

## **Examen de la brochure « Budget 2019 »**

### **Le Président :**

Nous allons passer en revue la brochure « Budget 2019 » chapitre par chapitre. Je vous rappelle, comme nous en avons convenu il y a un instant, que je vais ouvrir la discussion sur les pages composant chacun de ces chapitres. Si la discussion n'est pas demandée, le chapitre, respectivement la partie du budget concernée par ce chapitre, sera considéré comme adopté sans qu'il soit mis en votation. Si la discussion est demandée, le chapitre en discussion sera voté et si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque chapitre avant le vote sur l'ensemble dudit chapitre. Les conseillères et les conseillers qui désirent intervenir sont priés d'indiquer clairement la page et le numéro de la rubrique à laquelle ils se réfèrent, ce qui facilitera l'obtention de réponses précises et rapides.

Enfin, je rappelle que selon l'art. 105 du règlement du Conseil : « Les amendements au budget comportant soit la création d'un poste de charge, soit la majoration d'un tel poste égale ou supérieure à CHF 30'000, ne peuvent être adoptés par le conseil avant que la municipalité et la commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet ».

J'ouvre la discussion sur les pages numérotées en chiffres romains :

### **Page I à XII      Evolution des charges et des revenus Effectif du personnel**

#### **Le Président :**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages, ou plutôt leur contenu, est approuvé.

On passe maintenant aux pages numérotées en chiffres arabes.

### **Chapitre 1    Administration générale, pages 1 à 12**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

### **Chapitre 2    Finances, pages 13 à 15**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

### **Chapitre 3    Domaines et bâtiments, pages 16 à 21**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

### **Chapitre 4    Travaux, pages 22 à 30**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

### **Chapitre 5    Ecoles et cultes, pages 31 à 38**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

**Chapitre 6 Police, pages 39 à 41**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

**Chapitre 7 Sécurité sociale, pages 42 à 44**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

**Chapitre 8 Services industriels, pages 45 à 50**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Ces pages sont approuvées.

**Budget 2019 - Récapitulation par chapitres, page 50**

**Budget 2019 par nature, pages 51 à 54**

**Statistiques des charges et revenus par nature, pages 55**

Ces pages vous sont présentées à titre d'information. Il n'y a aura pas de vote ou de décision formelle à propos de ces pages mais vous avez la possibilité de poser des questions. La parole n'est pas demandée.

**Budget d'équipement et de modernisation des réseaux (EMR), page 56**

La parole n'est pas demandée. Cette page est approuvée.

**Financements prévus sur crédits extra-budgétaires en 2019, page 57 et 58**

**Investissements prévus en 2019 sur les crédits à voter, page 58 et 59**

**Comptes d'investissements par nature, page 60**

Ces pages sont présentées à titre d'information. Il n'y aura donc pas de décision formelle de votre part mais la possibilité de poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

**Bâtiments locatifs, pages 61 à 65**

Ces pages sont également présentées à titre d'information.

La parole n'est pas demandée.

**Bâtiments administratifs, pages 66 à 75**

Même remarque.

**Mme Nadia PRIVET demande la parole :**

En page 66 du budget, au poste 4771.02, nous avons le loyer des bâtiments du patrimoine administratif, entendez Prieuré 2A, le restaurant, et on nous fait mention d'une diminution du revenu locatif suite à la résiliation du bail du restaurateur. J'aurais voulu, s'il était possible, savoir à partir de quand le restaurateur a un bail résilié. Merci.

**Le Président :**

Qui souhaite s'exprimer au nom de la Municipalité ?

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :**

Je pense savoir mais je ne suis pas complètement sûre. Je préfère vérifier la réponse. Elle sera donnée dans quelques minutes.

**Le Président :**

Merci, Mme Privet, pour votre question qui m'a permis de reprendre mon souffle.

**Collèges, pages 76 à 78**

Egalement des pages présentées à titre d'information. Des questions ?

La parole n'est pas demandée.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen, pas tout à fait de la brochure « Budget 2019 » mais du budget de la Commune et nous passons à la comptabilité de la STEP et de l'ORPCi, pages 79 à 83. Ces pages ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous n'aurons donc pas à voter mais vous pouvez poser des questions.

La parole n'est pas demandée.

**Annexe au préavis 23-2018 - Budget 2019 de la CISTEP - participation de Pully CHF 116'500.-.**

Ici, nous devons voter, en tous les cas prendre une décision formelle. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le budget 2019 de la CISTEP est donc considéré comme étant approuvé.

Vous venez donc d'approuver chapitre par chapitre l'ensemble de la brochure du budget 2019 de notre commune. La discussion finale et le vote final portent maintenant sur les conclusions du préavis qui figurent à l'écran et que je vais vous relire. La réponse de Mme Masméjan viendra tout à l'heure, je pense.

Le Conseil communal de Pully,  
vu le préavis N° 23-2018 du 31 octobre 2018,  
vu le rapport de la Commission des finances,

**décide**

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2019 dont le résumé est le suivant :

1. - Total des charges	CHF	169'369'300.00
- Total des revenus	CHF	<u>155'842'800.00</u>
<b>- Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>-13'526'500.00</b>

après :

- Amortissements	CHF	5'275'400.00
- Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	417'000.00
- Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'973'500.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. Budget 2019 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

J'ouvre maintenant une discussion générale sur les conclusions de ce préavis, sur ses pages 45 et 46 et sur tous les commentaires et demandes d'informations que vous voudriez émettre maintenant. Nous avons laissé la discussion à ce sujet à l'intervention de M. Kuonen. Je vois qu'il y en a une autre mais M. le Syndic souhaitait répondre à M. Kuonen. Ou bien, si M. Bally votre question est de même nature et que votre intervention appellera une réponse globale, peut-être que vous pouvez poser votre question ou intervenir. (Acquiescement de M. le Syndic)

**M. Alexis BALLY :**

Mon intervention va un petit peu dans le même sens que celle de M. Kuonen. J'ai un petit commentaire à faire sur le préavis lui-même et ses conclusions. Il explique fort bien le système péréquatif et ces charges sur les finances communales, charges dues, en partie, à l'appauvrissement d'une portion toujours plus importante de la population vaudoise et il n'est pas indécent qu'une commune riche soit mise à contribution pour réduire, un peu, ces inégalités. Quant à la conclusion, si elle dresse un tableau réaliste et plutôt sombre de la situation, elle n'apporte rien de nouveau par rapport à ce qui s'est dit lors de la discussion sur le taux d'imposition, sauf sur un point important. Maintenant le budget est connu, ce qui n'enjolive pas du tout ladite situation.

Alors, désolé de revenir en arrière, mais je persiste à croire que la décision de ne pas modifier le taux était une mauvaise décision. On aurait dû procéder à une augmentation par petits paliers plutôt que devoir, à la prochaine échéance, le faire par un grand saut, ce qui, vraisemblablement, sera combattu par référendum. A Nyon, par exemple, le référendum vient d'être lancé. Maintenant, le mal est fait. Advienne que pourra ! En attendant, on est quasi obligé, quasi condamné à accepter le budget. Je vous remercie.

**M. Yassin NOUR demande la parole :**

On nous avait annoncé, effectivement, un déficit abyssal qui se monte donc à plus de CHF 10 mio, CHF 13 mio pour être plus précis, et cela ne va que s'aggraver ces prochaines années. Nous nous retrouvons maintenant dans la situation de devoir emprunter pour faire tourner notre ménage courant, ce qui est une situation absolument détestable. Cela va forcément avoir des impacts négatifs sur les services à la population et les investissements qui seraient nécessaires pour faire tourner notre commune, des investissements que nous avons déjà retardés dans le passé parce que nous avons eu un endettement qui avait flambé. Les prévisions sont extrêmement négatives. Nous allons très rapidement retrouver notre niveau d'endettement d'il y a quelques années qui nous a empêchés d'investir et de faire tourner correctement notre commune. Nous sommes extrêmement désolés, le Parti socialiste, de voir que rien n'a été fait pour essayer de réduire substantiellement ce déficit, notamment en ne prenant pas ses responsabilités et en n'augmentant pas le point d'impôt. Je vous remercie.

**M. Pierre François CLERC demande la parole :**

Mon intervention va un peu dans le sens de ce qui a été dit et fait suite à celles de M. Kuonen et M. Nour. Un budget présentant un déficit équivalant à 8,6 % des revenus ne devrait jamais passer la rampe. Le feu devrait être rouge. L'augmentation de la dette tel qu'anticipée qui résulte de ce budget n'est heureusement pas un problème en soi mais ne doit pas constituer une solution définitive mais transitoire. Le feu passe à l'orange.

Le budget que vous avez sur vos tables est un budget eau tiède, sans augmentation de charges maîtrisables mais également sans effort particulier pour réduire drastiquement des postes de dépenses. C'est un budget qui renvoie le Conseil communal à ses responsabilités. La Municipalité n'avait pas tant le choix. Prise en étau entre la mâchoire de notre conseil qui a refusé une augmentation de revenu en maintenant le taux d'imposition des personnes physiques et, de l'autre, l'assommoir cantonal qui ne cesse de taper avec un curseur péréquatif à gauche, des charges sociales en continuelle augmentation et les effets de la RIE3. Dans les années à venir, la population ne pourra pas supporter seule par le biais d'une adaptation des taux d'imposition l'entier des hausses de charges. La population ne le voudra pas. Il est par conséquent de la responsabilité de la Municipalité de repenser au fonctionnement de son administration en profondeur et de réduire ses coûts, et de notre conseil de recadrer l'envergure des gros projets à venir. C'est à quoi nous allons veiller et c'est avec ces points à l'esprit que le groupe UDC donne son feu vert au budget présenté. Je vous remercie.

**M. Roland DU BOIS demande la parole :**

Où va-t-on ? Entre une majorité de citoyens, voire de conseillers communaux qui refusent les hausses d'impôt et le Canton qui reporte de plus en plus de charges sur notre commune, que faire ? Je pense qu'il faut transmettre un message fort aux autorités cantonales : on en a marre d'être « racketté ». Je vous demande donc de ne pas voter ce budget, je ne voterai pas ce budget et je vous demande d'en faire de même. Merci de votre attention.

**M. Luc JEANNERET demande la parole :**

Je vous rappelle quand même, qu'au niveau cantonal, l'UDC a demandé 3 points de baisse d'impôt et ce sont ces mêmes gens de gauche qui refusent de baisser le taux avec 3 points qu'on aurait pu augmenter à Pully, on aurait eu un effet neutre et le déficit aurait été beaucoup plus faible, hein ! Il faut quand même bien mettre la pendule au milieu du village. Merci.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, je ne sais pas où je vais mettre la pendule, mais je crois qu'il y a quand même quelques éléments généraux à préciser par rapport à vos interrogations. Evidemment, un budget déficitaire de CHF 13 mio n'est satisfaisant pour personne, ni pour la Municipalité ni pour votre conseil et tout le monde ici en est bien conscient. Par rapport à l'interrogation de M. Kuonen, est-ce que c'est grave ? D'autres interrogations : « Où va-t-on ? ». Des comparaisons avec des limites budgétaires fixées dans l'Union européenne ! Alors, on a eu l'occasion de le dire, M. Kuonen, notamment dans le cadre du débat sur le taux d'imposition, notamment lors de la présentation du budget au Conseil, la situation n'est pas satisfaisante mais elle n'est pas dramatique. La ville de Pully est capable d'assumer une mauvaise année financière parce qu'on a des finances globalement

saines. Ce qu'on a dit, c'est qu'on ne peut pas répéter ce type d'exercice sur plusieurs années. Là, si c'était le cas, on commencerait à partir dans des situations extrêmement difficiles, dans une spirale assez exponentielle. C'est ce que le Canton a connu dans des années difficiles où il empruntait pour son propre fonctionnement, pas seulement durant une année, mais pendant plusieurs années de manière répétée. Donc, personne ne souhaite cette situation. Maintenant, je crois qu'il ne faut pas non plus tomber dans une espèce de panique en disant que tout est catastrophique, M. Nour. Nous n'avons jamais jusqu'ici parlé de réduire les investissements ni les prestations à la population, mais, évidemment, on devra discuter du niveau de charges maîtrisables, acceptables pour cette ville. Cela veut dire aussi discuter de ce qu'on envisage pour cette ville et comme prestations à sa population. Aujourd'hui, on a eu l'occasion de le dire aussi, on n'investit pas dans des objets de luxe, mais dans l'entretien minimal de nos réseaux, de notre infrastructure et de notre patrimoine. Ce sont toutes de questions qui viendront, mais j'aimerais dire qu'on est aussi dans un environnement assez mouvant.

Il y a aujourd'hui, en ce moment-même, ces jours, des premières discussions pour une révision du système de péréquation. Il ne faut pas en attendre des miracles mais dans le cadre de ces discussions sera remis sur la table le paiement de la facture sociale, certainement. On entend beaucoup de discussions en ce moment dans le cadre de l'Union des communes vaudoises pour examiner comment financer cette facture sociale. M. Bally a raison de dire qu'une solidarité est nécessaire. Une solidarité entre communes, sûrement. Ce qui est particulier dans le canton de Vaud, c'est de cumuler les effets péréquatifs pour une répartition de richesse entre communes et pour le paiement de la facture sociale. Cela c'est typiquement une vaudoiserie et qui pèse extrêmement lourd pour Pully. Ce sont donc des éléments qui, dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent, seront remis sur la table. On est donc dans un environnement qui n'est pas figé. Alors, le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui reste quelque chose, d'extrêmement, encore une fois, peu satisfaisant, mais ça reste un budget. Il peut y avoir des améliorations aussi dans le cours de l'année tant en terme de maîtrise de nos charges qu'en terme de recettes fiscales. Il faudra voir à la fin de l'année. On ne va pas trouver CHF 13 mio miraculeusement, car ce serait vraiment miraculeux, mais on peut aussi imaginer que le résultat comptable 2019 soit un peu meilleur que les prévisions budgétaires.

Je crois, M. Clerc, qu'il faut être conscient de la situation. Quand on dit qu'on a CHF 61 mio de charges maîtrisables, c'est quand même une réalité. Trouver CHF 13,5 mio sur un budget maîtrisable de CHF 61 mio, c'est quelque chose d'extrêmement douloureux pour la population de Pully. Alors, la question viendra : est-ce que c'est ça qu'on veut faire ? Aujourd'hui, la ville de Pully doit gérer son fonctionnement et ses investissements avec un quart de ses recettes fiscales. Un quart de ses recettes fiscales ! C'est ça la réalité ! Nous sommes des percepteurs d'impôts pour des charges cantonales et c'est cet équilibre-là qui a franchi une limite. Payer quelque chose, tout le monde trouve ça normal et légitime, mais est-ce que ces proportions sont tolérables ? La réponse est certainement : non. Et, dans les discussions qui vont venir sur le financement de la facture sociale, la ville de Pully, quel que soit le modèle adopté devra y participer, y participera plus lourdement que les communes dans de moins bonnes situations en terme fiscal, elle y contribuera mais elle ne pourra plus y contribuer dans des proportions pareilles. Il semble qu'un certain nombre de communes, même celles qui payent beaucoup moins que Pully commencent à être conscientes de ces limites, de cette problématique et je crois qu'il faut quand même

rester positif. Bien sûr, il faudra probablement agir sur le taux d'imposition, la Municipalité l'a dit, la discussion reprendra pour le taux d'imposition 2020. On verra dans quel contexte. On fera un effort vraisemblablement nécessaire sur nos charges maîtrisables et il faudra aussi travailler avec d'autres communes sur le changement du contexte global de répartition de ces charges cantonales. Voilà où on en est. Je crois qu'il est important de voter ce budget. Ce n'est pas un signe au Canton que de refuser le budget. En refusant un budget, on n'envoie aucun signe au Canton. On met la Municipalité dans une position ingérable. Cela signifie que si vous le refusez, on devra revenir ici au printemps avec un autre budget. Mais, il serait comment ? C'est impossible de trouver en deux mois CHF 13 mio, ou même la moitié, CHF 7, ou CHF 6 mio ou CHF 8 mio pour avoir un budget qui ait meilleure mine. C'est mission impossible.

Donc, en votant ce budget on permet à notre ville de fonctionner et on n'envoie pas de signal. Le Canton n'attend pas de signal, je veux dire. On met la Municipalité dans la difficulté en refusant ce budget. Moi, je vous encourage vraiment, avec mes collègues, à voter ce budget tout en sachant qu'il n'est pas satisfaisant mais cela permet à cette ville de fonctionner, de trouver des solutions, de continuer à offrir des prestations. C'est pourquoi c'est important. J'ai donc envie de vous dire que rien n'est figé, que les choses vont encore évoluer, tant en termes de maîtrise de nos charges que de recettes fiscales que d'environnement cantonal, mais que pour 2019 il faut néanmoins que cette ville puisse continuer et je vous incite à voter ce budget.

**Le Président :**

Merci, M. le Syndic. La discussion se poursuit. Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Si personne ne souhaite s'exprimer, la discussion va être close ... Elle est close.

Nous pouvons donc passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis 23-2018 telles qu'elles sont affichées à l'écran puisqu'il n'y a pas eu d'amendement dans le cadre de l'examen de la brochure du budget 2019. Je ne vais pas vous les relire, vous les avez devant vous depuis un moment et je vous les ai déjà lues. Nous allons procéder à un vote et je souhaite un décompte précis des votes. Donc, je demande aux scrutateurs de se préparer à faire leur comptage.

Les conclusions du préavis 23-2018 sont approuvées à une forte majorité (57 pour, 4 contre, 12 abstentions).

**Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :**

J'ai obtenu la réponse concernant la question de Mme Privet. La résiliation du bail envers notre restaurateur a été donnée pour le 30 septembre 2019, ce qui équivaut à une réduction de location pour les mois d'octobre, novembre et décembre, ce qui provoque une réduction au budget du montant total annuel locatif de CHF 6'000.-. On a donc CHF 18'000.- puisque nous avons une location de CHF 2'000.- par mois, jusqu'à la fin du mois de septembre. J'espère que vous êtes satisfaite de cette réponse.

**Le Président :**

Merci, Mme la Conseillère municipale. M. Pfister, merci. Vous pouvez regagner votre place.

### **2.3. Préavis 24-2018 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2018 à 2022**

#### **Le Président :**

Selon les art. 37 et 108 de notre règlement, le préavis d'intention est présenté au Conseil pour que celui-ci prenne connaissance des lignes directrices que la Municipalité entend suivre en matière d'investissements. Ce préavis n'a donc pas à être examiné par une commission et n'est pas soumis à votre vote. Il n'engage pas le Conseil. En ce sens, ce dernier reste souverain pour valider ou non, le moment venu, un investissement figurant dans ce document et ceci sans qu'on puisse lui faire le reproche de ne pas s'être manifesté avant.

Avant que j'ouvre la discussion, je me tourne vers la Municipalité en lui demandant si elle souhaite nous adresser quelques mots en guise d'introduction à la discussion que je vais ouvrir dans un instant. Ce n'est pas le cas. La parole est-elle demandée dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc constater que le Conseil a pris connaissance de ce préavis d'investissements sans que ce dernier ne l'engage.

### **2.4. Propositions individuelles**

#### **Le Président :**

Nous n'avons aujourd'hui pas de motion ou postulat à traiter.

### **2.5. Divers**

#### **2.5.1. Interpellation de Mme Muriel Thalmann « Réfectoire Arnold Reymond : à quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? »**

#### **Le Président :**

Nous allons commencer par l'interpellation de Mme Muriel Thalmann dont vous avez tous reçu le texte hier au soir et laquelle a besoin du soutien de cinq membres au minimum de notre conseil pour pouvoir être développée. Je demande à celles et ceux d'entre vous qui appuyez cette interpellation de le manifester en levant la main. Il y a visiblement un nombre suffisant de cartons orange pour que je puisse demander à Mme Thalmann de développer son interpellation.

Je ne doute pas que l'interpellante ne sortira pas du cadre d'une interpellation en demandant à la Municipalité une explication sur sa gestion du réfectoire Arnold Reymond et sur ses intentions futures. Je rappelle toutefois pour cadrer la discussion qui suivra qu'il sera exclu de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une telle mesure ou de faire une proposition à ce propos et de dresser un rapport. Nous basculerions en effet dans le domaine du postulat qui pose des exigences formelles qui ne sont pas satisfaites en l'espèce. Ce cadre étant posé, Mme Thalmann, vous avez la parole.

#### **Mme Muriel THALMANN :**

Merci, M. le Président. Le réfectoire secondaire a fait et fait toujours couler beaucoup de salive. Que ce soit les enseignants, les parents ou les élèves, ils se rejoignent tous sur le fait que ce réfectoire ne répond plus aux besoins actuels. Il est tout d'abord exigu et encombré de tables, de chaises et d'automates à boissons. Il n'est pas à même

d'accueillir 800 à 900 élèves. Il manque d'attractivité, il est sombre. « Il faut absolument enlever les rideaux ! » m'a dit une élève. Il est mal insonorisé. Il ne dispose pas de terrasse en plein air, ombragée, ce qui est dommage vu l'attractivité de ce site. L'organisation du service serait à revoir : les temps d'attente sont très longs à midi, les élèves ne peuvent pas se servir eux-mêmes et ils doivent parfois faire la longue queue deux fois : une fois pour prendre leur plat, une seconde pour payer. L'offre ne colle pas à la demande qui a évolué. On peut citer deux exemples : des portions trop grandes pour certains élèves et l'obligation de manger sur place décourageraient les amateurs de fourchettes vertes alors que la Municipalité fait un gros effort pour promouvoir ce plat. Le manque de diversité des sandwichs proposés, le poulet-curry étant le plus prisé est très rapidement épuisé. En résumé, si on peut saluer l'effort de la Municipalité d'offrir un menu sain et équilibré à un prix plus que raisonnable, il semblerait que cette mesure soit largement desservie par un concept qui date. Il est donc temps de repenser le concept de ce réfectoire, de rendre les locaux plus accueillants, d'installer une terrasse ombragée, de revoir, d'offrir la possibilité d'acheter des menus à la demi-portion, enfin, quoi, de donner à nos enfants l'envie de fréquenter la cafétéria pour qu'elle devienne elle aussi un lieu à la mode.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle l'intention de revoir le concept de la cafétéria afin d'en faire un lieu convivial et attractif ? Dans l'affirmative : dans quel délai ?
- La Municipalité a-t-elle l'intention de bannir les automates à boissons afin de lutter contre l'obésité ? Dans l'affirmative : dans quel délai ?

Je remercie à l'avance la Municipalité pour sa réponse.

**Le Président :**

Merci, Mme Thalmann. Je me tourne vers la Municipalité. Souhaite-t-elle répondre immédiatement ou au cours de la prochaine séance ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ, municipal, demande la parole :**

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, comme vous l'avez entendu, Mme la Conseillère Muriel Thalmann interpelle la Municipalité au sujet du réfectoire scolaire secondaire du collège Arnold Reymond. Plusieurs questions sont posées. La Municipalité, tout d'abord, souhaite remercier Muriel Thalmann d'avoir posé sa question à l'avance afin qu'une étude puisse être faite.

Cependant, force est de constater que les réponses à ces questions ne peuvent être envisagées sans les lier à d'autres thèmes, aux domaines connexes tel que notamment le développement de l'accueil parascolaire, la planification des infrastructures scolaires, l'entretien des infrastructures communales, l'évolution sociétale, par exemple la responsabilité des parents. Compte tenu de ce qui précède et conformément à l'art. 70 de votre règlement, la Municipalité répondra à ces questions lors de la prochaine séance du Conseil communal. Merci, M. le Président.

**Le Président :**

Merci, M. Chevallaz. Merci, Mme Thalmann. Nous nous donnons donc rendez-vous à la prochaine séance pour poursuivre le traitement de votre interpellation.

Nous sommes toujours au chapitre des divers.

### **2.5.2. M. Eugène ROY demande la parole :**

#### **Contrôle et remplacement des arbres dans la Commune**

J'ai une question à poser à la Municipalité concernant les grands arbres plantés avec chaque nouvelle construction et le suivi qui leur est donné par la suite. Au cours du long été caniculaire que nous avons subi cette année, il a été démontré que les villes n'ayant pas assez de grandes surfaces de verdure ou de forêts souffraient beaucoup plus de la chaleur que les autres. Il est une question que je me pose depuis quelques années : que sont devenus les grands arbres plantés lors de ces dernières décennies suite à la construction d'un immeuble ? Il me semble que certaines parcelles n'ont plus le nombre requis au vu de leur surface, soit un grand arbre par 500 m<sup>2</sup>, ce qui est la règle, si je ne m'abuse. Un arbre a peut-être séché, un grand arbre abattu avec l'accorde de la Commune n'a, pour sa part, pas été compensé, ou l'arbre planté à titre de compensation selon l'exigence municipale met des années à devenir grand. J'en ai moi-même fait l'expérience et personne de la Commune n'est venu vérifier la nouvelle essence que j'avais plantée. C'est vrai qu'il y a de cela plus de 30 ans.

Il existe un plan de classement des grands et beaux arbres sur le territoire de la Commune, des arbres faisant partie du paysage et lui donnant sa marque. Ce plan date de 2003 et nous supposons qu'il sera réactualisé dans un proche avenir. En ce qui concerne les autres grands arbres, soit les arbres protégés selon le règlement communal, mais ne figurant pas dans le plan de classement, puis-je demander à la Commune si ces arbres sont répertoriés d'une manière ou d'une autre et s'il y a un suivi en la matière. Je remercie d'avance la Municipalité pour les renseignements qu'elle pourra nous donner sur l'ensemble de cette question. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :**

M. le Président, Mesdames et Messieurs, M. le Syndic, chers collègues, merci tout d'abord à M. Roy de m'avoir transmis ses questions à l'avance. Il est dommage qu'on ne se soit pas synchronisé pour que je puisse, au fur et à mesure de la lecture des questions, apporter les réponses pour vous éviter une relecture de dites questions.

Tout d'abord, sur la question qui se pose depuis quelques années : « Que sont devenus les grands arbres plantés lors de ces dernières décennies suite à la construction d'un immeuble ? ». Nous répondons la chose suivante : les plantations compensatoires sont inhérentes aux permis d'habiter et sont contrôlées pour la délivrance de celui-ci, conformément à la règle que vous énoncez. Après cela, nous contrôlons ponctuellement l'entretien et le développement de ces arbres en cas, bien entendu, de demande d'élagage ou d'abattage d'un arbre protégé à proximité ou sur la parcelle concernée.

A la deuxième question : « Un arbre planté a peut-être séché », nous répondons : il est compensé dans tous les cas s'il y a de la place et en fonction de la taille de la parcelle et du nombre d'arbres majeurs sur celle-ci. On ne peut évidemment pas exiger de compenser les arbres abattus par des grands sujets car, vous le savez, c'est une opération délicate. En revanche, nous vous assurons que notre choix se porte sur un

arbre capable de bien grandir et d'essence indigène. Nous sommes cependant ouverts à d'autres propositions d'arbres majeurs, la définition étant : « Est considéré comme arbre majeur, un arbre de plus de 10 mètres à l'âge adulte ». C'est grand.

A la question suivante : « J'en ai moi-même fait l'expérience et personne de la Commune n'est venu vérifier » nous répondons : entre-temps, nous avons renforcé la cohérence de nos pratiques et comptons sur votre bienveillante attention à respecter le règlement.

A la question suivante : « Il existe un plan de classement des grands et beaux arbres ... » nous répondons : la préparation de la mise à jour du plan de classement et du règlement est en phase finale. Cela tombe bien. Elle sera présentée pour approbation courant 2019.

« En ce qui concerne les autres grands arbres, soit les arbres protégés selon le règlement communal mais ne figurant pas dans le plan de classement, puis-je demander à la Commune si ces arbres sont répertoriés d'une manière ou d'une autre et s'il y a un suivi en la matière ? », nous répondons : tous les arbres classés publics ou privés sont répertoriés sur SIGIP, donc accessibles sur internet. Les arbres sur domaine privé ne sont pas répertoriés, donc pas suivis, hormis lors des procédures de demande d'élagage ou d'abattage. Certaines personnes ne souhaitent pas que leurs arbres soient répertoriés ou classés.

Les arbres protégés cependant, ou non, sur domaine communal, sont en partie aussi répertoriés sur SIGIP. Les grands sujets et surtout ceux situés dans les zones accessibles au public sont, eux, suivis et contrôlés régulièrement pour des raisons de sécurité. Ils sont également soumis à la procédure de demande d'élagage ou d'abattage. Tous les arbres sont soumis, publics ou privés, grands ou petits, majeurs ou non, classés ou protégés au respect des mesures sanitaires, comme, par exemple, pour lutter contre le feu bactérien ou les chenilles processionnaires. En revanche, Mesdames et Messieurs, les sapins de Noël peuvent être en pot ou non, décorés de guirlandes et de boules ou de simples bougies, raison pour laquelle nous vous souhaitons un joyeux Noël. Merci beaucoup.

### **2.5.3. Mme Lena LIO demande la parole :**

#### **Vœux de fin d'année**

Nous voilà arrivés, une fois encore, au terme d'une année civile. Nous y avons débattu de toutes sortes de sujets. Nous avons pris des décisions qui étaient rarement unanimes. C'est dire qu'elles ont fait pratiquement à chaque fois une majorité d'heureux et une minorité de mécontents. Et pourtant, avec nos idées divergentes ou nos opinions opposées, je suis convaincue que nous sommes toutes et tous habités par la volonté de défendre les intérêts de notre chère commune de Pully. C'est pourquoi, au nom de l'UDC de Pully, je souhaite à chacune et à chacun, conseillères et conseillers communaux, membres de la Municipalité, de joyeuses fêtes de fin d'année. Je me réjouis de reprendre le collier avec vous en 2019, dans un esprit de respect mutuel et de compréhension réciproque et je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année ! Merci.

**Le Président :**

Merci, Mme Lio, pour vos vœux. Nous sommes toujours au chapitre des divers. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je ne veux pas clore cette séance sans vous dire, à mi-parcours de cette année présidentielle, combien je remplis cette mission avec plaisir et que j'apprécie l'ambiance dans laquelle se déroulent nos débats et je me réjouis déjà de vous retrouver le mercredi 20 février.

Pour l'heure, je crois que nous allons devoir, pour celles et ceux qui se sont inscrits au repas, aller prendre l'apéritif – mais là, je parle sous le contrôle de M. le Syndic – dans le foyer annexé pour revenir ensuite dans cette salle. Je remercie en votre nom à tous la Municipalité d'avoir pris l'initiative d'organiser le moment convivial qui va suivre, lequel vous est offert par la ville de Pully.

Je vous adresse enfin à toutes et tous ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour d'heureuses fêtes de fin d'année ainsi que pour un millésime 2019 vous apportant santé et satisfaction. Joyeuses fêtes ! (Applaudissements)

Fin de séance : 19h20

Le Président :

Le secrétaire :

Jean-Denis Briod

Bernard Montavon